

Les huit commandements de l'aide à l'emploi en Wallonie

■ Les partenaires sociaux devront déterminer l'affectation de 1,5 milliard d'euros.

C'est encore une conséquence de cette fameuse 6^e réforme de l'Etat qui occupera les partenaires sociaux wallons dans les trois mois qui viennent. La mise sur pied d'un pacte pour l'emploi dont l'étape la plus importante consiste à réformer les aides à l'emploi tombées dans l'escarcelle régionale a officiellement démarré lundi matin au cabinet de la ministre wallonne de l'Emploi et de la Formation, Eliane Tillieux (PS).

Une réforme des aides à l'emploi à laquelle il faudra adjoindre quatre autres points constitutifs de ce pacte pour l'emploi. A savoir, la création de places de stages pour les apprenants de la formation professionnelle et en alternance: "10% des entreprises wallonnes participent déjà. Lorsqu'on voit qu'en Allemagne c'est 20%, on sent que l'on peut encore augmenter cette proportion chez nous", explique la ministre Tillieux. Il s'agira encore de renforcer la formation professionnelle tout au long de la vie, la création d'un contrat d'insertion pour les jeunes (après 18 mois de recherche infructueuse d'emploi, un jeune se verrait proposer ce type de contrat) et la réforme des incitants financiers à la formation continue (chèque formation, crédit adaptation et tutorat). Enfin la Région devrait se doter d'outils d'analyse et de prospective tels que ceux développés au fédéral comme le Bureau du plan, le Conseil national du travail ou le Conseil central de l'économie.

Le gros morceau du pacte étant la réforme des aides à l'emploi, la ministre Tillieux a présenté lundi aux partenaires sociaux, les balises qui doivent leur permettre de recréer un nouveau sys-

tème. "Si les partenaires nous proposent un accord en phase avec les balises, nous les suivrons", précise encore la ministre. Les partenaires sociaux vont donc travailler sur une enveloppe budgétaire atteignant le 1,5 milliard d'euros. Leur accord est attendu pour la fin juin. Et ces balises, quelles sont-elles?

- 1 Diminuer le nombre d'aides.** Actuellement on compte une quarantaine d'aides à l'emploi héritées du fédéral (APE, PTP, emplois jeunes dans le non-marchand, les réductions de cotisations sociales pour les groupes cibles, les plans Activa, les PFI, etc.). L'idée est de les ramener à cinq voire six types d'aides.
- 2 Tenir compte des systèmes d'aides fédérales.** Eviter de créer une concurrence entre aides régionales et fédérales en se concentrant sur les spécificités socio-économiques wallonnes.
- 3 Conditionner l'accès à ces aides.** Ces aides devront, pour être octroyées, être liées à des critères objectifs et vérifiables qui garantissent la pérennité de l'emploi et la création d'emplois.
- 4 Assurer la portabilité des aides.** Un travailleur qui changerait d'employeur pourrait conserver l'aide qui lui est attachée.
- 5 Supprimer les effets d'aubaine et les effets de seuil.**

6 La diminution progressive des aides. Cette balise vise à limiter la casse pour une entreprise et pour la pérennité de l'emploi lorsqu'un mécanisme s'arrête.

marché de l'emploi, les peu qualifiés, les personnes discriminées, les handicapés et, pourquoi pas, les prépensionnés. Les personnes exclues du chômage et ceux qui reviennent dans le monde du travail après une période d'inactivité pour raisons familiales ou personnelles.

7 Privilégier la mise à l'emploi des publics cibles prioritaires. A savoir, les jeunes, les plus fragilisés sur le

8 Eviter la concurrence avec les autres régions du pays. Dans le but, entre autres, de favoriser la mobilité interrégionale.

Stéphane Tassin